

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V I ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission de la défense nationale et des forces armées

— Examen, ouvert à la presse, des conclusions de la mission d'information sur « L'après ORION : faire face aux crises de demain » (rapporteurs : MM. Benoît Bordat et Michaël Taverne).

Mercredi

5 juin 2024

Séance de 9 heures

Compte rendu n° 68

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

**Présidence
de M. Thomas
Gassilloud,**
président



La séance est ouverte à neuf heures.

M. le président Thomas Gassilloud. Mes chers collègues, nous concluons la restitution des travaux des missions d'information liées au cycle de défense globale avec aujourd'hui les conclusions de la mission d'information intitulée « L'après Orion : faire face aux crises de demain », dont les deux co-rapporteurs sont nos collègues Benoît Bordat et Michaël Taverne.

Comme vous le savez, l'exercice Orion 2023 a été d'une ampleur inédite. S'étant déroulé entre février et mai 2023, Orion était un grand exercice multi-milieus et multi-champs (M2MC), impliquant de multiples acteurs, bien au-delà du seul ministère des armées. L'objectif d'Orion consistait à préparer les armées à faire face à des situations complexes, des engagements modernes et, par la même occasion, à identifier les éventuelles lacunes à combler dans un scénario de combat de haute intensité et en coalition. Il a constitué une forme de test en grandeur nature du niveau de préparation de nos armées.

Il était donc crucial que la commission se saisisse de ces conclusions aux fins d'en tirer toutes les conséquences. Orion marque par ailleurs le retour sur le territoire national des grands exercices en terrain libre et, d'une certaine manière, renforce également le lien entre les armées et la population. Enfin, en tant que parlementaires, il nous revient de nous interroger sur le principe même de ces grands exercices qui mobilisent énormément nos armées et dont les coûts s'établissent à plusieurs centaines de millions d'euros.

Je rappelle que la commission s'est déjà penchée sur le retour d'expérience d'Orion, à travers notamment deux auditions menées en juin 2023 : celle du général Métayer, chef de la division emploi des forces de l'état-major des armées, et celle de Nicolas de Maistre, du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), notamment sur la troisième phase, la phase civilo-militaire.

Je voudrais citer également, parmi les travaux qui ont déjà été menés concernant Orion, l'avis de notre rapporteur budgétaire pour l'armée de terre, François Cormier-Bouligeon, bien entendu centré sur la dimension terrestre du retour d'expérience de cet exercice. Pour mémoire, notre commission avait également participé à la séquence civilo-militaire à travers l'organisation d'un *stress test*.

Vous abordez le sujet sous un angle nouveau, en dressant d'abord un retour d'expérience exhaustif de l'exercice Orion sur le plan capacitaire, mais aussi dans sa dimension civilo-militaire, particulièrement intéressante. Vous formulez enfin soixante propositions détaillées, qui dépassent le simple champ du ministère des armées. Elles s'apparentent à un véritable plan d'action structuré, afin de renforcer notre résilience nationale dans la perspective d'une défense globale.

M. Benoît Bordat, rapporteur de la mission d'information. Nous sommes très heureux de vous présenter les conclusions de notre mission d'information. Comme vous l'avez rappelé dans votre introduction, Monsieur le président, nous avons l'honneur de clôturer le cycle des missions d'information portant sur la défense globale. Je pense que nous pouvons affirmer que nous avons travaillé sur la thématique disposant de l'angle le plus large ; ce qui a nécessité de réaliser des choix dans le traitement de notre sujet.

Dans un premier temps, nous nous sommes principalement concentrés sur le retour d'expérience de l'exercice Orion 2023 dans sa dimension à la fois militaire et civile. Nous avons ensuite choisi de mener une réflexion plus large sur la manière de préparer nos armées,

comme la société dans son ensemble, aux crises de demain. Dans le temps qui nous a été imparti pour mener cette mission d'information, nous avons pu conduire quarante-sept auditions, dont près de trente à Paris.

Nous nous sommes également déplacés auprès des forces, d'abord à la base navale de Toulon, puis au centre d'entraînement aux actions en zone urbaine (Cenzub) à Sissonne, à l'école des drones et au 61^e régiment d'artillerie de Chaumont, ainsi qu'au commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes situé sur la base 942 de Lyon-Mont Verdun. Nous avons également eu la chance de nous rendre aux États-Unis, à Washington, ce qui nous a permis de réaliser un parangonnage intéressant avec le modèle de garde nationale américaine, d'étudier la manière dont les Américains perçoivent l'armée française et se préparent eux-mêmes à la haute intensité – notamment à travers des grands exercices – mais surtout de constater que les préoccupations relatives à la résilience et au lien armée-nation étaient bien partagées chez nos alliés.

En préambule, je voudrais revenir sur les enjeux de la mission d'information. En réalité, cette mission d'information pose la question de notre degré de préparation et de l'adéquation de notre modèle d'armée aux défis à venir. En somme, elle pourrait être résumée à la question suivante : sommes-nous prêts à faire face aux crises de demain ? Cette question est ardue et demande une réflexion approfondie.

Pour y répondre, j'ai souhaité reprendre les termes de la stratégie nationale de résilience élaborée par le SGDSN, qui constitue, selon moi, une forme d'état final à rechercher, pour reprendre le vocable militaire. L'enjeu consiste à tenir dans la durée, collectivement et en profondeur, face à une crise.

Je souhaite ensuite prendre un moment pour revenir sur les différents aspects de l'exercice. Tout d'abord, s'agissant de la durée et de la profondeur, force est de constater que l'exercice Orion, s'il met en lumière la très grande qualité de nos forces armées et leur très bon degré de préparation, confirme également leur manque d'épaisseur stratégique, déjà identifié par de nombreux travaux.

Ensuite, sur le plan collectif, le retour d'expérience de la séquence civilo-militaire d'Orion a mis en lumière une coordination interministérielle perfectible pour pouvoir soutenir un effort de guerre dans la durée. Toutefois, comme nous nous évertuons à le démontrer dans notre rapport, Orion a créé une véritable dynamique en la matière, qu'il convient maintenant d'étendre au-delà des administrations de l'État, aux entreprises et aux citoyens.

Enfin, l'exercice Orion, qui signifie « Opération de grande envergure pour des armées résilientes interopérables, orientées vers le combat de haute intensité et novatrices », visait à préparer les armées à l'hypothèse d'engagement majeur dans un environnement interarmées et multinational, en y incluant des combats dans tous les milieux et champs de conflictualité, et à mieux appréhender les stratégies hybrides. En effet, la guerre ne se déroule plus uniquement dans les trois milieux traditionnels – terre, air, mer – mais bien dans sept champs et milieux : aux trois précédemment cités, il convient de rajouter le cyber, l'espace, l'informationnel et l'électromagnétique. Nous avons dès lors choisi de conserver cette orientation dans nos travaux, en y ajoutant une dimension plus prospective, afin de tenter d'appréhender les contours des crises de demain.

Si Orion a été planifié dès 2021 L'intervention russe en Ukraine de février 2022 a démontré toute sa pertinence. Tandis qu'il est fort peu probable que la France se retrouve dans la même situation que l'Ukraine en raison de sa situation géographique, de son statut de puissance et de son appartenance à l'Otan, il demeure néanmoins essentiel d'entraîner nos

forces conventionnelles à faire face à l'hypothèse d'un engagement majeur. Orion avait ainsi également une dimension de signalement stratégique à destination de nos alliés et de nos compétiteurs.

Le durcissement de nos forces conventionnelles est essentiel à double titre : d'une part, pour contribuer au renforcement de la crédibilité de notre dissuasion dans une logique d'épaulement ; d'autre part, parce que les forces conventionnelles doivent être en mesure de faire face à toutes les menaces conduites volontairement en dessous du seuil de la guerre, qui ne pourraient pas justifier le recours à la dissuasion, mais qui viseraient à restreindre notre liberté d'action.

Cette dimension est d'autant plus importante que notre déplacement à Washington nous a permis de toucher du doigt l'urgence de développer une autonomie stratégique européenne, alors que les intérêts et les incertitudes entourant les résultats de la prochaine élection présidentielle américaine font craindre une potentielle remise en cause de l'article 5 du traité de l'Otan.

Aussi peut-on effectivement considérer, comme nous y invite le titre de la mission, qu'il existera un avant et un après Orion en raison des enseignements tirés de l'exercice pour notre modèle de défense et de la mise en place d'une nouvelle génération d'exercices militaires majeurs qui auront lieu tous les trois ans. Orion marque le retour des grands exercices en terrain libre, sur le terrain national, et vise à démontrer la crédibilité de nos forces ainsi que leur capacité à assurer le rôle de nation-cadre en coalition face à un engagement majeur, c'est-à-dire à pouvoir commander un dispositif allié.

M. Michaël Taverne, rapporteur de la mission d'information. À ce stade, il m'apparaît important de m'attarder un peu plus sur le retour d'expérience militaire d'Orion, puisque l'exercice a justement été pensé comme un révélateur du niveau de préparation des armées face à un engagement majeur. En synthèse, Orion a confirmé sans grande surprise les avantages et les désavantages associés au modèle d'armée complet français.

D'une part, le choix d'un modèle d'armée complet permet une grande polyvalence de nos forces, puisqu'il nous a permis de conserver des capacités, dans de nombreux domaines différents, avec certains pôles d'excellence. Nous avons pu constater à cet égard que nos alliés, notamment américains, tenaient l'armée française en haute estime et mettaient en avant son expérience opérationnelle, qui en fait une armée rompue au combat.

D'autre part, si nous avons conservé des capacités dans de très nombreux domaines, celles-ci demeurent dans l'ensemble à un niveau échantillonnaire et ne permettent pas de tenir dans la durée. Certains observateurs, comme le journaliste Jean-Dominique Merchet, la qualifient à ce titre « d'armée bonsaï » dans un récent ouvrage. Ce constat rejoint celui réalisé par nos collègues Jean-Louis Thiériot et Patricia Mirallès dans leur rapport sur la haute intensité, mais également celui des chercheurs de la Rand Corporation aux États-Unis, que nous avons eu la chance de rencontrer et qui, en 2021, faisaient le constat d'un allié puissant mais manquant d'épaisseur, selon l'expression consacrée : « *a strong ally stretched thin* ». Ils identifient la France comme manquant de munitions, de pièces de rechange, de soutiens et de matériel en quantité suffisante. Si un certain nombre de points du retour d'expérience d'Orion avaient été identifiés dans la loi de programmation militaire (LPM) 2024-2030, force est de constater que cette dernière, si elle va dans le bon sens, ne changera pas drastiquement la situation.

En conséquence, je souhaite insister sur plusieurs axes du retour d'expérience d'Orion qui, selon moi, doivent constituer autant d'axes d'efforts, afin de donner les moyens à

nos armées de faire face aux crises de demain. À ce titre, cinq principaux points d'attention doivent être soulignés : la confirmation de certaines insuffisances capacitaires, notamment pour produire des effets dans la profondeur ; le manque d'épaisseur stratégique et la mise en tension des services de soutien interarmées ; les enseignements tirés pour la structuration du commandement et du contrôle ; le défi de la connectivité et de l'interopérabilité des systèmes d'information opérationnels et de commandement ; ainsi que le niveau de réalisme de l'exercice.

Concernant les insuffisances capacitaires, je tiens en particulier à mettre en lumière la problématique des capacités de défense sol-air, alors que le retour d'expérience ukrainien nous enseigne que les zones arrières apparaissent de plus en plus exposées. Dans un contexte marqué par une transparence renforcée du champ de bataille, la défense sol-air (DSA) constitue un point d'amélioration majeur, notamment pour les capacités de frappe dans la profondeur. À ce titre, l'armée de terre ne dispose à ce jour que d'un nombre très réduit de lance-roquettes unitaires (LRU) : neuf LRU en parc en 2023, selon le tableau capacitaire de la LPM, soit un nombre bien en deçà des besoins du contrat opérationnel.

De plus, ce matériel vieillissant a fait l'objet de nombreuses cessions à l'Ukraine. Il est donc urgent de lui trouver un successeur. Pour le remplacer, la LPM prévoit l'acquisition d'au moins treize systèmes d'ici 2030. Il est essentiel d'acquérir rapidement un système souverain permettant de frapper jusqu'à 250 kilomètres, voire 500 kilomètres. Je salue à ce titre les récentes annonces, dans le cadre d'un partenariat d'innovation lancé par la direction générale de l'armement (DGA). Compte tenu de l'urgence du sujet, il convient d'accélérer et d'en faire une priorité.

S'agissant ensuite du manque d'épaisseur stratégique et de la mise en tension des services de soutien interarmées, j'aimerais insister sur la question du soutien sanitaire. Le retour d'expérience du service de santé des armées (SSA) nous indique clairement que le soutien santé apparaît sous-dimensionné en cas d'hypothèse d'engagement majeur, tant du point de vue des moyens dont dispose le SSA pour traiter un nombre suffisant de blessés que des difficultés RH que connaît le service.

Le SSA a déployé un dispositif de santé d'une capacité d'accueil de douze blessés en urgence absolue par jour, alors qu'en haute intensité, il faudrait s'attendre à des niveaux de perte nettement plus élevés. Le retour d'expérience du service du commissariat des armées (SCA) a également mis en lumière le caractère déterminant des soutiens en cas de déploiement en haute intensité. Le SCA a été très fortement mobilisé : le poids logistique de la séquence 2 a été équivalent à celui supporté par le SCA pour la mission Aigle en Roumanie. Certaines spécialités techniques, comme les électromécaniciens, les frigoristes les gestionnaires d'approvisionnement sont apparues en nombre insuffisant. Par ailleurs, nous avons été alertés sur le fait que dans le domaine terrestre, la profondeur logistique, à travers notamment la question du dimensionnement et de la modernisation de la flotte de camions tactiques, constitue également un point d'attention important.

S'agissant des enseignements tirés pour la structuration du commandement, il ressort de l'exercice que le niveau opératif est le plus pertinent pour orchestrer la synchronisation des effets militaires en M2MC. C'est pourquoi le développement du commandement et contrôle (C2) opératif, mais surtout son entraînement, constituent un axe de progression important. Or pendant l'exercice Orion, et notamment sa deuxième phase, le C2 opératif a été mobilisé sur d'autres tâches, comme l'animation et la consolidation du scénario, au détriment de son propre entraînement.

Les personnes auditionnées ont également souligné la nécessité de renforcer l'acculturation des forces aux enjeux du combat M2MC, notamment en développant la présence d'officiers de liaison au sein de chaque composante pour renforcer la compréhension des enjeux. En lien direct avec le constat précédent, le véritable enjeu dans le domaine du C2 réside également dans le perfectionnement des communications. Or, Orion nous apprend que la connectivité et l'interopérabilité des systèmes d'information opérationnels et de commandement demeurent un véritable défi, en raison de la limitation des flux de données et de la performance des systèmes d'information eux-mêmes. Lors de son audition devant la commission, le général Métayer estimé qu'il faudrait, en multinational et en haute intensité, vingt fois plus de flux que nous n'en disposons aujourd'hui. Au-delà des améliorations que nous recommandons dans le rapport, nous estimons que les armées doivent continuer à apprendre à opérer en mode dégradé en s'entraînant notamment à jouer la perte d'un système afin d'obliger les participants à s'adapter.

Enfin, le niveau de réalisme de l'exercice s'est avéré satisfaisant dans l'ensemble. Il a varié selon les niveaux entraînés et les phases. En particulier, toutes les phases ne se sont pas réellement déroulées en situation de haute intensité, notamment dans le milieu terrestre, où la force adverse est demeurée asymétrique. Le niveau de réalisme n'était pas non plus suffisant en matière logistique et le déploiement de la manœuvre des soutiens n'a été que partiellement réalisé.

Par ailleurs, je tiens à signaler que des séquences spécifiques ont été organisées. Il convient notamment de saluer la séquence Orionis dédiée au maintien en condition opérationnelle (MCO) aéronautique, qui a permis d'associer les industriels du secteur dans une approche partenariale vertueuse et de développer une approche par les risques conduisant les industriels à identifier des solutions innovantes offrant aux autorités d'emploi davantage de souplesse et une plus grande liberté dans l'utilisation des matériels.

M. Benoît Bordat, rapporteur. Néanmoins, nous sommes convaincus qu'au-delà de la préparation des armées, l'implication de l'ensemble de la nation sera nécessaire pour faire face aux crises de demain. En effet, un engagement en haute intensité, du fait de son ampleur, de sa durée et des stratégies hybrides qui l'accompagneront, nécessiterait l'implication de l'ensemble de la nation pour soutenir l'effort militaire.

Tel est l'objet de la phase trois de l'exercice, dite civilo-militaire, qui a démontré la nécessité pour les administrations de se réapproprier les mécanismes civilo-militaires, de renforcer la coordination interministérielle dès le temps de paix et de disposer d'une structure de coordination permanente à travers la réactivation de la commission interministérielle de défense nationale (CIDN).

Quel soutien la nation peut-elle apporter aux armées ? Pour répondre à cette question, cinq groupes de travail ont été créés dès septembre 2022 et ont été confrontés à des scénarios des crises dans le but d'élaborer des fiches mesures. Tout d'abord, il ressort des conclusions du groupe de travail consacré au soutien national et à l'engagement des armées et des acheminements que le soutien en matière de transports, mais également en matière sanitaire, doit être renforcé. Les principaux points d'attention identifiés résident dans l'organisation de la mobilité militaire.

Il convient, d'une part, de renforcer les moyens dont dispose le commissariat général aux transports (Comigetra) en travaillant notamment à lui conférer une vision sur la disponibilité actualisée des moyens de projection civils ; et d'autre part, de travailler à la réappropriation de la convention portant sur les transports ferroviaires urgents. Le transport

par voie routière doit également faire l'objet d'une attention particulière, compte tenu des divergences de normes à l'échelle européenne, comme nous l'avons constaté lors de l'acheminement de matériel lourd via l'Allemagne à destination de la Roumanie dans le cadre de la mission Aigle. Une harmonisation à l'échelle européenne apparaît donc cruciale.

En matière de soutien sanitaire, face à un volume élevé de blessés au combat, la mobilisation des établissements de santé civile, voire de la médecine privée, sera indéniablement nécessaire et devra être préparée en amont. Devant l'ampleur de la tâche, nous estimons qu'un groupe de travail dédié au soutien sanitaire distinct du groupe « acheminement et transport » devra très être créé dans le cadre de la CIDN associant le ministère des solidarités et de la santé et le SSA.

En matière juridique, le groupe de travail dédié a conclu à la relative inadaptation des états d'exception prévu par la constitution pour faire face à un scénario du type Orion. En revanche, il apparaît que les régimes de mise en garde et de mobilisation générale prévus par le code de la défense sont susceptibles de constituer un cadre juridique plus adapté, sous réserve de leur clarification et au prix d'une réappropriation par les acteurs concernés. Il s'agit effectivement, à l'instar des équipements, de mettre en œuvre un véritable MCO des dispositifs de gestion de crise.

S'agissant de la mobilisation des réserves, le groupe dédié a conclu à la nécessité de mieux cartographier les différents types de réserve, afin de les mettre en cohérence et de recenser les compétences qui pourront renforcer les armées en cas d'engagement majeur. Par ailleurs, concernant des conditions de mobilisation, de véritables risques de concurrence et d'effets d'éviction entre les différentes réserves ont été identifiés. Leur réduction constitue, selon nous, un axe d'effort prioritaire.

Je ne peux vous dire que quelques mots sur le groupe de travail dédié aux rétroactions sécuritaires sur le territoire national, car ses conclusions ont été en grande partie classifiées. Il en ressort néanmoins le besoin pour les ministères des armées et de l'intérieur d'objectiver de manière conjointe une éventuelle dégradation sécuritaire face à un adversaire agissant sous le seuil de la conflictualité et qui pourrait chercher à contraindre le gouvernement à arbitrer entre l'engagement des forces à l'intérieur et à l'extérieur du territoire national. Enfin, s'agissant de la communication gouvernementale et de la lutte informationnelle, il convient de mieux coordonner la communication institutionnelle avec la lutte contre les manipulations de l'information, face à des stratégies hybrides visant à miner la cohésion nationale.

La réactivation de la CIDN, en septembre 2023, vise à répondre aux besoins d'un outil permanent et robuste de coordination interministérielle, tandis que la cellule interministérielle de crise ne remplit ce rôle qu'en cas de crise majeure. En effet, c'est dans le cadre de la CIDN que les travaux des groupes de travail d'Orion ont vocation à être pérennisés.

Plusieurs observations méritent néanmoins d'être menées à ce stade. Le rythme de fonctionnement des différents groupes de travail apparaît très variable, d'autant plus que les ministères sont très mobilisés par la préparation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Le groupe dédié à la communication et la lutte informationnelle n'a d'ailleurs pas été reconduit. Je souhaite néanmoins alerter sur l'absolue nécessité pour les administrations de dégager du temps pour se consacrer à l'anticipation et au temps long. Il faut veiller à davantage valoriser en interne la participation des experts concernés à la CIDN.

Ensuite l'objectif de la CIDN est pour le moment d'élaborer une feuille de route en vue d'Orion 2026, voire de déterminer des mesures à inclure dans la prochaine LPM. Compte tenu de la dégradation rapide du contexte international, nous pensons que le tempo n'est pas approprié. Il nous semble préférable, une fois les travaux finalisés, d'élaborer dans les meilleurs délais un projet ou une proposition de loi *ad hoc*, plutôt que de s'en remettre à la prochaine LPM. Enfin, nous serons vigilants, à ce que la CIDN trouve toute sa place dans la comitologie actuelle et que, passé le *momentum* créé par Orion 2023, ces travaux ne soient pas oubliés.

Nous faisons ainsi le constat qu'Orion 2023 a créé une véritable dynamique, sur laquelle il convient de s'appuyer afin que la remontée en puissance ne s'essouffle pas.

M. Michaël Taverne, rapporteur. Nous nous sommes employés à dresser des recommandations visant non seulement à disposer d'une armée efficace, mais aussi à renforcer notre capacité collective à faire face aux crises de demain. À cet effet, trois grands axes nous apparaissent prioritaires. Tout d'abord, il importe de renforcer nos capacités d'anticipation stratégique afin de nous prémunir au mieux contre les surprises stratégiques, mais également ne pas risquer de manquer certaines innovations structurantes pour les conflits de demain. Ensuite, il convient de se préparer aux crises majeures collectivement, dès le temps de paix. Enfin, il faut sensibiliser les citoyens pour les rendre acteurs de la défense nationale.

En effet, face à l'émergence de nouvelles menaces et de crise systémiques, il nous apparaît nécessaire de renforcer nos capacités d'anticipation stratégique et de libérer l'innovation. Pour reprendre les mots du ministre des armées, le défi majeur pour les armées françaises consiste à se préparer à la guerre, mais pas à celle d'hier.

D'une part, anticiper les crises de demain doit permettre de mieux s'y préparer. Si la surprise stratégique semble devenue inévitable, la préparation des crises en amont doit permettre d'en limiter les conséquences, en nous préparant d'abord intellectuellement aux différents types de crise, afin d'éviter tout effet de sidération.

Nous avons constaté au cours de nos travaux que les travaux prospectifs menés par le ministère des armées conduisent à identifier les scénarios multi crises comme parmi les plus redoutés, en raison de la tension qu'ils feraient peser sur les contrats opérationnels de nos armées. Nous invitons à poursuivre les efforts visant à mieux structurer la fonction anticipation dans les forces armées et en interministériel.

Les retours d'expérience des conflits en cours conduisent également à interroger l'équilibre entre masse et technologie. Il ressort de nos auditions qu'il convient de dépasser cette opposition pour s'interroger également sur la nécessité de faire collaborer les systèmes d'armes entre eux, dans une logique de plus en plus intégrée, que les militaires qualifient de réseau multi-senseurs, multi-effecteurs (RM2SE). Il s'agit également d'accroître la capacité à frapper au bon endroit au bon moment.

À ce stade, et compte tenu de la nécessité de moderniser les systèmes d'information, sur laquelle nous avons insisté, la mise en œuvre du compte RM2SE semble limitée à une coordination des effets plutôt qu'être une véritable intégration. Il convient, ici aussi, d'accélérer le tempo. L'enjeu réside résidera ensuite dans la capacité à étendre ce concept, d'abord en interarmées, puis d'y associer les alliés.

D'autre part, il convient d'encourager l'innovation. Cette dernière est clé pour éviter le contournement de la supériorité des forces par des technologies de rupture qui n'auraient

pas été anticipées. En particulier, la rapidité des évolutions technologiques met au défi le cycle d'adaptation capacitaire des armées traditionnellement structuré autour de grands programmes d'armement adaptés au temps long. Il s'agit d'adapter la temporalité de ces grands programmes pour y intégrer des évolutions technologiques plus rapidement. Ces efforts passent d'abord par la stimulation de l'innovation, en particulier venant des forces, puis par l'accompagnement du passage à l'échelle de celle-ci.

Par conséquent, il nous apparaît important de généraliser les initiatives visant à associer les industriels aux grands exercices tels que Orion, sur le modèle de l'exercice Capstone aux États-Unis, dans le but de tester et d'expérimenter des innovations plus rapidement et en condition, afin d'accélérer leur éventuelle mise en service dans les forces.

Par ailleurs, il convient de privilégier une approche plus incrémentale permettant d'intégrer l'innovation de manière progressive, par standards, afin de tenir plus rapidement compte des évolutions technologiques. La logique incrémentale devrait s'accompagner de la promotion d'architectures dite ouvertes, afin de renforcer l'évolutivité des capacités et la mise en réseau des systèmes lorsque celle-ci est possible. Il importe enfin de renforcer l'accès des entreprises à la commande publique.

À ce titre, et sans prétendre à l'exhaustivité, je souhaite m'attarder sur deux exemples de ruptures technologiques : les drones et l'intelligence artificielle. Alors que la France souffre d'un certain retard en la matière, nous avons souligné la nécessité d'accélérer la dronisation des armées, en particulier de l'armée de terre.

Cet objectif peut être atteint tout en soutenant la base industrielle et technologique de défense (BITD) française. À ce titre, en nous appuyant sur un récent rapport du groupement des industries françaises de défense et de sécurité terrestres et aéroterrestres (Gicat) et de l'association du drone de l'industrie française (Adif), nous recommandons la création rapide d'un label « drone de confiance » d'ici la fin de l'année 2024, qui permettrait une remontée en puissance en la matière, sans nous départir de notre souveraineté et tout en stimulant l'innovation de BITD française.

Dans la même logique, il nous apparaît nécessaire d'accélérer l'usage de l'intelligence artificielle au profit des opérations. Je salue à cet égard l'annonce de la création de l'agence ministérielle pour l'intelligence artificielle de défense (Amiad). L'intelligence artificielle (IA) pourra en effet révolutionner la manière de faire la guerre. À terme, l'IA devra permettre la mise en œuvre concrète du concept de RM2SE en permettant de décroïsonner l'information et d'assurer son partage en temps contraint à l'ensemble des acteurs. Encore une fois, il convient de mieux accompagner les entreprises innovantes du secteur.

Le deuxième axe consiste à se préparer aux crises majeures dès le temps de paix. Nous considérons en effet que l'affermissement des forces morales de la nation, la mise en place d'un cadre juridique adapté aux nouveaux types de crise ainsi que la mobilisation du secteur privé doivent se préparer dès le temps de paix. En revanche, je tiens à souligner que l'impératif de renforcement des forces morales ne doit pas devenir un argument visant à détourner l'attention du nécessaire réinvestissement dans l'épaisseur de nos forces armées et dans le comblement des lacunes capacitaires. Dans ce cadre, il convient de se prémunir du risque d'une banalisation du recours aux forces armées, ces dernières ne devant être mobilisées qu'en dernier recours lorsque l'ampleur de la crise et sa nature le justifient.

Il ressort de nos auditions, et notamment de nos échanges avec l'historienne Bénédicte Chéron, que le recours parfois abusif à la notion de crise ou de guerre n'est pas sans effets délétères sur la perception de la spécificité militaire par les citoyens. Cet effet ne

doit néanmoins pas dispenser d'une réflexion à froid sur l'articulation entre défenses civile et militaire sur le territoire national, ainsi que sur la nécessaire modernisation du concept de défense opérationnelle du territoire (DOT).

En un mot, il convient d'être collectivement conscients du fait que l'armée ne peut pas tout, ce qui implique de renforcer la résilience de l'ensemble de la nation. Cela passe notamment par le nécessaire respect de la règle des 4I pour déterminer de la pertinence de l'engagement des armées sur le territoire national, voire de penser sa réversibilité, qui permettrait de renforcer les armées par les forces vives de la nation, en dernier recours, lorsque la situation le justifierait – au moyen d'une réserve opérationnelle entraînée et prête à l'emploi. À ce titre, la transformation de la mission Sentinelle vers une posture plus réactive pourrait être expérimentée puis déployée, afin de redonner des marges de manœuvre à l'armée de terre.

Cela implique également de rénover le concept de défense opérationnelle du territoire, pensé dans le contexte spécifique de la guerre froide, qui apparaît aujourd'hui inadapté aux nouvelles menaces et peu opérant. Cette réflexion doit être menée au-delà du seul périmètre des armées et associer les forces de sécurité intérieure et de défense civile, notamment les sapeurs-pompiers.

Nous avons en effet constaté lors de nos travaux que le concept demeure méconnu et porteur de nombreuses incertitudes relatives à sa mise en œuvre. Il est dès lors nécessaire de clarifier les seuils d'engagement, les zones de compétence, la répartition des missions entre les différentes forces, ainsi que les mécanismes de coordination adéquats, afin de parvenir à une vision partagée en cas de déclenchement des mesures non permanentes de la DOT.

Par ailleurs, il est nécessaire de disposer d'un cadre juridique adapté à l'évolution des menaces et d'un dispositif de réserve opérationnelle mobilisable en cas de besoin pour préparer les crises de demain. Compte tenu du retour d'expérience d'Orion, nous sommes convaincus de la nécessité de clarifier les régimes d'exception existants et les conditions de mobilisation des réserves.

Si la LPM 2024-2030 a permis certaines avancées, des risques de concurrence, voire d'effet d'éviction entre les différentes réserves perdurent. Nous sommes favorables à une plus grande harmonisation des statuts des différentes réserves et à la mise en œuvre sur pied d'une gouvernance plus centralisée qui pourrait être confiée à la garde nationale, et enfin à la mise en place d'une démarche de sensibilisation des effectifs mobilisables, en commençant par la réserve de sécurité nationale.

Il ressort également des auditions menées un véritable besoin, commun aux différents employeurs de réservistes, de disposer d'un système d'information permettant de recenser les compétences civiles des réservistes. La création d'un outil numérique de gestion de l'ensemble des réserves nous apparaît dès lors comme une piste d'amélioration notable. Enfin, s'agissant du cadre juridique, nous souhaitons que la CIDN se voit confier une nouvelle mission visant à établir un référentiel des différents stades d'alertes graduées sur le modèle de Vigipirate. Ce référentiel partagé en interministériel, qui pourrait être appelé « Vigidéfense », associerait à chaque niveau de menace les différents dispositifs mobilisables. Cette nouvelle mission irait de pair avec la rénovation des régimes de mise en garde et de mobilisation générale suggérée par le retour d'expérience d'Orion.

M. Benoît Bordat, rapporteur. Au-delà du renforcement de l'État, l'apport du secteur privé et des citoyens doit également être pris en compte. En effet, dans le contexte d'un engagement hybride, il est fort probable que l'ennemi s'attaquera aux moyens de

régénération de la force, y compris la BITD et sa chaîne de sous-traitance. Il apparaît donc crucial de poursuivre et d'accélérer la mise en place de la démarche « économie de guerre. »

Nous proposons d'ailleurs de l'étendre au concept de « base industrielle de combat », comme l'a préconisé le SGDSN, qui inclurait l'ensemble des composantes nécessaires au maintien d'un effort de guerre dans la durée. Il convient également d'étudier la complémentarité offerte par les entreprises de service de sécurité de défense pour libérer du temps militaire.

Il me semble important de nous emparer de ces enjeux dans le débat public, afin de définir collectivement la frontière entre privatisation et régalien, le degré d'irréversibilité que nous sommes prêts à accepter, en prenant notamment en compte son impact à long terme sur les compétences, et le degré de confiance que l'État peut accorder aux sociétés privées, ainsi que les outils pour qualifier ces entreprises « d'entreprises de confiance ». J'estime que nous devons cesser toute naïveté sur le sujet, à l'heure où les entreprises du secteur font face à une concurrence étrangère, notamment anglo-saxonne, très dynamique. À titre d'exemple, une société canadienne a été choisie pour assurer l'animation de l'exercice Orion.

Le deuxième point concerne la nécessité de sensibiliser et responsabiliser les citoyens pour les rendre acteurs de la défense nationale. Il ressort des auditions que nous avons menées qu'en cas de conflit, l'ennemi cherchera en entamer la confiance de la nation dans la capacité des décideurs à gérer la crise et à désolidariser les populations des pouvoirs politiques. Aussi, tandis que les politiques de défense sont historiquement centrées sur l'action de l'État, nous sommes convaincus qu'il convient maintenant de travailler à l'information, l'éducation et à la mobilisation des citoyens, sans oublier la formation des acteurs de la gestion de crise, au premier rang desquels figurent les élus locaux, qui seront en première ligne en cas de crise majeure.

Tout d'abord, nous estimons que la transparence vis-à-vis des citoyens est clé pour renforcer la résilience de la nation, en nous appuyant sur les travaux des chercheurs qui pointent le risque d'une relative déconnexion entre les perceptions des armées et celles des citoyens, voire d'une forme de dissonance cognitive, dans un contexte où notre statut de puissance dotée peut donner l'illusion d'un faux sentiment d'immunité. Nous estimons qu'il convient de partager avec les citoyens les principaux scénarios d'adversité anticipés par les armées. Ces scénarios, qui pourraient notamment être présentés lors de la journée nationale de résilience, devraient comprendre une description claire de la menace anticipée et du rôle attendu des différents acteurs de la société dans l'hypothèse où la crise surviendrait.

Ensuite, nous souhaitons renforcer la contribution de la journée nationale de résilience et du service national universel (SNU) au développement de la résilience de la nation. Face à la très grande hétérogénéité des séjours de cohésion, nous recommandons de recentrer le SNU sur l'apprentissage de la résilience à travers des modules dédiés. Nous recommandons également de mieux valoriser les initiatives locales prises dans le cadre de la journée nationale des réservistes (JNR), en décernant un prix qui pourrait être attribué par le préfet afin de diffuser les bonnes pratiques. Enfin, nous sommes attachés à renforcer la contribution des employeurs à la formation aux gestes qui sauvent sur le lieu de travail.

Ensuite, à rebours des affirmations visant à instiller le doute quant à la capacité d'engagement des Français, je suis au contraire convaincu qu'en chaque Français sommeille un réserviste. Pour accompagner ce désir d'engagement, nous soulignons la nécessité de publier au plus vite le plan Réserve 2035 et de prendre les décrets d'application relatifs aux

dispositions de la LPM 2024-2030, qui visaient à faciliter la montée en puissance des réservistes.

Il convient à tout prix de sortir de la logique purement quantitative du doublement de la réserve, pour aller vers une définition précise des finalités opérationnelles recherchées, ainsi qu'une refonte de la doctrine d'emploi. Cela nécessite de se donner les moyens humains et matériels de nos ambitions. Actuellement, il n'existe pas de budget dédié pour les réserves et le financement d'un plan d'équipement et de formation n'est pas bien identifié. L'effort doit maintenant porter sur le financement de l'activité, l'équipement des réserves, sans que celui-ci ne soit réalisé au détriment de l'active. Par ailleurs, nous appelons de nos vœux la création d'une plateforme s'apparentant à un guichet unique de l'engagement, qui permettrait d'orienter les citoyens manifestant leur volonté de s'engager. En dernier lieu, face à la multiplication des stratégies de désinformation, nous estimons que la sensibilisation des populations et le développement de l'esprit critique devraient constituer des axes prioritaires de la prochaine stratégie nationale de lutte contre les manipulations de l'information, en cours d'élaboration.

Enfin, nous proposons dans notre rapport un certain nombre d'améliorations pour la prochaine édition d'Orion, en 2026. Toutefois, si l'exercice constituera un jalon important, je tiens à rappeler qu'Orion 2026 demeure avant tout un entraînement militaire à visée opérationnelle, dont la portée ne doit pas être surestimée. Nous recommandons notamment de renforcer le réalisme de l'exercice en définissant des espaces d'entraînement plus adaptés et en accordant plus d'importance à l'entraînement des services de soutien. En particulier, nous proposons que le scénario de l'exercice soit réalisé par la « Red team défense ».

Nous proposons de renforcer la prise en compte des enjeux M2MC notamment à travers la mise en place d'une force adverse de nouvelle génération, mieux équipée et aguerrie, pour mettre davantage en tension les forces alliées. Nous suggérons également de reproduire la phase interministérielle, qui devra constituer un jalon essentiel pour les travaux de la CIDN.

Nous estimons par ailleurs que les missions de la CIDN pourraient être étendues au passage en revue des normes civiles afin d'identifier celles qu'il pourrait être envisagé de rendre dérogatoires pour les armées. Il s'agirait ainsi de réaffirmer la spécificité de la défense nationale.

Nous proposons d'associer davantage d'acteurs à l'exercice. D'une part, il convient de rassembler la gendarmerie nationale, les forces de sécurité intérieure et les sapeurs-pompiers afin de s'entraîner à la mise en œuvre concrète de la DOT, voire réfléchir à inclure les collectivités territoriales ainsi que certains opérateurs d'importance vitale.

D'autre part, Orion 2026 doit constituer l'opportunité de tester des innovations avant leur mise en service dans les forces et de réaliser un *stress test* pour la mise en œuvre de la démarche d'économie de guerre.

M. Michaël Taverne, rapporteur. Enfin, il nous apparaît souhaitable de mieux articuler les prochaines éditions de l'exercice avec les exercices de programmation comme la LPM, tout en renforçant la transparence du retour d'expérience, en produisant par exemple un document de synthèse à destination de la représentation nationale. Il pourrait être envisagé de nommer à la tête des chantiers jugés prioritaires un officier général responsable de coordonner la mise en œuvre des principales conclusions du retour d'expérience d'Orion et de rendre compte de l'avancement de ses travaux.

En guise de conclusion, je souhaite à nouveau souligner que si la dissuasion nucléaire protège nos intérêts vitaux, elle ne saurait nous protéger contre l'ensemble des menaces, en particulier contre les stratégies de contournement par le bas de la dissuasion. Cette prise de conscience suppose un réarmement matériel comme intellectuel. Le principe d'épaulement entre forces conventionnelles et non-conventionnelles et la nécessité de renforcer l'épaisseur de nos forces conventionnelles, comme l'a démontré Orion 2023, sont redevenus d'autant plus centraux que nos compétiteurs chercheront à limiter notre liberté d'action par des stratégies hybrides.

Aussi, face à la question posée en introduction, - sommes-nous prêts pour faire face aux crises de demain ? -, nous voulons croire à la dynamique de remontée en puissance insufflée par Orion 2023 et tenons à réaffirmer la nécessité de cultiver l'adaptabilité de notre outil de défense et la résilience de la nation.

M. le président Thomas Gassilloud. Je vous invite, mes chers collègues, à lire ce rapport dans les prochaines semaines. Il se satisfait de l'excellence de nos armées, mais est également conscient des défis qui restent à relever. En tant que parlementaires, nous devons en tirer les conclusions concernant les moyens que nous donnons aux armées. Au-delà de cette approche capacitaire pour nos forces, il est également important que nous contribuions à entretenir la dynamique civilo-militaire. Je souligne par ailleurs l'importance de la CIDN dirigée par le Premier ministre ou son directeur de cabinet, qui doit devenir l'instance de traitement interministériel des questions de défense. Messieurs, votre rapport offre des pistes extrêmement intéressantes pour mobiliser le système.

Mme Caroline Colombier (RN). Je vous remercie pour l'étendue de vos travaux concernant l'exercice Orion, qui nous permet d'avoir une photographie pertinente de nos forces et de nos faiblesses, dans l'hypothèse d'un engagement majeur de la France dans un conflit de haute intensité. Nous espérons qu'il servira de base au bon dimensionnement de nos forces dans les prochaines années.

Nous aimerions toutefois bénéficier de précisions quant au matériel de l'armée de terre. Notre inquiétude porte principalement sur les véhicules blindés multirôles (VBMR) Griffon et Serval, ou encore les Jaguar. Ces véhicules sont ceux qui, dans un engagement majeur, feront l'objet de l'attention la plus marquée, dans la mesure où ils sont sollicités pour le transport, le contact, la logistique, la reconnaissance ou encore les soins aux blessés.

Aussi, nous souhaiterions savoir si, au cours d'Orion, l'armée de terre avait rencontré des problématiques de maintenance sur ses véhicules, et plus largement de MCO. Qu'en était-il du rapport avec les industriels, et dans quelle mesure ont-ils été impliqués pour fournir à nos soldats les pièces indispensables ?

Enfin, vous recommandez de poursuivre les efforts tendant au renouvellement et à la densification de la flotte de transport logistique terrestre, et de renforcer la capacité de transport logistique sous blindage. Pourriez-vous nous en dire davantage ? La cible de livraison prévue par la LPM à horizon 2030 vous semble-t-elle suffisante ou avez-vous de réels motifs d'inquiétude à ce sujet en cas d'engagement majeur ?

M. Michaël Taverne, rapporteur. Nous avons été surtout alertés sur la flotte de camions logistiques. La séquence Orionis avait par ailleurs pour objet de réunir les industriels de la maintenance aéronautique et les militaires. S'agissant de la flotte tactique, le programme FTLT (flotte tactique logistique terrestre) prévoit la livraison d'ici 2030, de plus de 2 000 véhicules, sur un total de plus de 9 000 véhicules. Il faut également mentionner la livraison d'A400M, d'A330 MRTT, ainsi que de véhicules Serval et Griffon en version sanitaire.

Des programmes sont également développés en logistique, pour mieux utiliser la robotique. Enfin, le Comigetra est chargé de la coordination civilo-militaire en matière de transport, mais les moyens sont extrêmement limités. L'acheminement de matériels en Roumanie lors de l'opération Aigle a ainsi posé quelques problèmes.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NUPES). Je vous remercie pour votre rapport, qui permet de creuser de nombreux sujets, dont certains avaient été abordés pendant les débats sur la LPM. J'entends les échos de certaines inquiétudes exprimées par mon groupe, notamment au sujet du SSA. Je retiens également de votre rapport des inquiétudes concernant les communications et les liaisons de données, notamment la liaison cryptée L16. Existe-t-il des perspectives d'amélioration rapide dans ce domaine ? Ce genre de problème aurait pu être évité si l'opportunité du rachat de OneWeb avait été saisie il y a quelques années.

Je souhaite également vous interroger sur le spatial, qui a joué un rôle décisif dans la conduite de l'exercice. Pouvez revenir sur les enseignements en la matière ? Par ailleurs, la question de l'outre-mer a-t-elle été traitée ? Enfin, je souhaiterais avoir des détails sur la protection des infrastructures civiles, qui ne manqueraient pas d'être ciblées par l'ennemi dans le cadre d'une hypothèse d'engagement majeur.

M. Benoît Bordat, rapporteur. Nous avons fait le choix de mettre en lumière certains aspects et il est vrai que l'outre-mer n'en faisait pas partie. Je rejoins votre préoccupation concernant les infrastructures civiles, mais aussi les emprises militaires, qui doivent être suffisamment protégées. Nous devons envisager à ce titre les pires scénarios, comme le risque d'un *black-out* ou d'une panne internet, et la manière dont les armées, les élus locaux et les citoyens peuvent réagir. Les armées doivent à la fois travailler sur les hautes technologies, mais également être capables de faire preuve de rusticité, si nécessaire. De la même manière, se pose la problématique de la réaction des élus locaux et de la gendarmerie pour échanger avec la population si les moyens de communication étaient coupés. L'idée consiste ici à préparer la population, de manière transparente, à un maximum de risques, afin d'éviter les effets de sidération.

M. Michaël Taverne, rapporteur. Les travaux démontrent bien la nécessité d'une supériorité au niveau spatial. À ce titre, AsterX 2023 s'est articulé avec Orion. Nous avons auditionné le commandement de l'espace dans le cadre de nos travaux. Par ailleurs, dans le domaine de la connectivité, un groupe de travail portant sur les SIOC a été mis en place en lien avec la DGA, dont les conclusions seront rendues cet été. Il convient en effet de franchir un pas supplémentaire en termes de préparation opérationnelle à la conflictualité. Dans le cadre de l'exercice Orion 2026, le défi des communications du spatial devront être relevés.

M. Denis Bernaert (RE). Dans un monde en mouvement où les menaces sont omniprésentes et les milieux pluriels, l'intégration des forces de réserve dans la société civile revêt une importance capitale. Les récentes crises ont clairement démontré la capacité et la volonté des citoyens à se mobiliser. Cet élan citoyen soulève néanmoins une question : comment pouvons-nous canaliser cette énergie en période de paix afin de mieux préparer notre nation aux défis futurs, y compris les éventuels conflits armés ?

La réserve opérationnelle, auparavant considérée comme une simple extension des forces armées en cas de nécessité, est désormais perçue sous un angle beaucoup plus stratégique et beaucoup plus ambitieux. Votre vision, Messieurs les rapporteurs, repose sur l'idée que chaque citoyen peut jouer un rôle essentiel dans la défense, pourvu qu'il dispose des moyens nécessaires et d'une motivation claire pour s'engager.

Je partage à ce titre les propos du rapporteur Bordat lorsqu'il indique [qu']« *en chaque Français sommeille un réserviste* ». La proposition du plan Réserve 2035 incarne cette ambition, envisageant une refonte des réserves et une approche adaptée aux particularités locales, en étroite collaboration avec les élus locaux, départementaux, régionaux et les représentants militaires.

Comment pouvons-nous transformer l'engagement citoyen spontané en une force durable, concrétisant ainsi la vision de la réserve comme un lien solide entre la nation et ses forces armées, renforçant ainsi la préparation nationale de nos concitoyens aux crises futures ?

M. Benoît Bordat, rapporteur. Nous demandons effectivement un bon recensement des réservistes, pour éviter les effets de doublon. Se pose également l'enjeu majeur de l'attractivité, de la fidélisation et de la valorisation des réservistes. À ce titre, il convient d'accélérer le processus de recrutement des réservistes, qui est trop long, à l'heure actuelle.

Ces réserves sont essentielles et leur développement doit être poursuivi. Il y a dix ans, personne n'aurait imaginé par exemple disposer d'une réserve cyber. Demain, il est tout à fait possible d'envisager une réserve spécialisée dans la manipulation des drones ou dans le soutien logistique. Il convient donc de recenser et de mobiliser les compétences, qui peuvent être utilisées, au-delà du front, dans des missions administratives ou de soutien. Nous devons à ce titre surfer sur la volonté d'engagement dont témoignent les jeunes, qui a été soulignée dans de récents sondages d'opinion.

M. le président Thomas Gassilloud. À ce sujet, je tiens à vous informer de la création du bataillon de renseignement de réserve spécialisée (B2RS), unité dédiée à la recherche du renseignement en sources ouvertes.

M. Denis Bernaert (RE). Il me semble également nécessaire de mieux communiquer sur les procédures d'inscription de volontaires, afin que la réserve soit opérationnelle et citoyenne.

M. Jean-Louis Thiériot (LR). Vous avez évoqué quelques manques capacitaires évidents : DSA, frappes dans la profondeur, logistique. Êtes-vous en mesure d'en évaluer le volume ? Quels moyens préconisez-vous ? Pouvons-nous atteindre cet objectif à budget constant ou faut-il davantage de moyens ? Je rappelle que la LPM que nous avons votée est définie comme un minimum. Ensuite, nous sommes tous convaincus que la réserve doit bénéficier d'efforts plus prononcés. Le volume des financements pour l'activité de réserve est-il suffisant ? Je n'ai pas le sentiment que cela soit le cas.

Par ailleurs, vous avez évoqué un sujet qui m'est cher, la DOT, mais également l'importance de la règle des 4I. Quels axes d'amélioration législative ou opérationnelle préconisez-vous en matière de DOT ?

M. Michaël Taverne, rapporteur. Il n'existe pas réellement de budget dédié à la réserve. Le manque capacitaire est réel en matière de DSA. S'agissant de la DOT, il convient de clarifier les conditions concrètes de sa mise en œuvre. Les gendarmes ont évoqué l'idée de créer une plateforme de recensement de l'engagement, avec des profils bien spécifiques, pour essayer de mieux valoriser les réservistes.

M. Benoît Bordat, rapporteur. Nous n'avons pas donné d'évaluation du budget capacitaire. S'agissant des réserves, les budgets doivent être à la hauteur, notamment en raison des impératifs de formation et de dotation d'un certain nombre d'équipements. Lors de notre voyage aux États-Unis, nous avons pu constater l'existence de plans de formation établis en avance, en lien avec les employeurs : les réservistes savent à l'instant t que dans

deux ou trois ans, à telle date, ils seront sollicités. En France, les mobilisations se font parfois dans des temps plus contraints. Nous préconisons enfin une modernisation de la DOT, qui pourrait faire l'objet d'une proposition de loi ou d'un projet loi.

M. Jean-Louis Thiériot (LR). Il s'agit d'une excellente idée.

M. Jean-Pierre Cubertafon (Dem). Au nom de mon groupe, je vous remercie pour la qualité des conclusions de cette mission d'information. Je remplace pour cette question Mme Sabine Thillaye qui a rencontré un empêchement de dernière minute.

Initié en 2021, l'exercice à grande échelle Orion, a eu une résonance particulière avec le déclenchement de la guerre en Ukraine par la Russie, à la fois dans son scénario et son mode opératoire. Cet exercice fournissait également l'occasion pour le commandement de la cyberdéfense de s'impliquer avec les trois armées dans une dimension multi milieux et multi champs impliquant les trois niveaux de lutte cyber, la lutte offensive, défensive et d'influence.

Au-delà de l'opération militaire, quel a été le degré d'implication des structures civiles dans l'exercice Orion et leur capacité à répondre à la menace cyber ? Je pense aux services publics, aux entreprises d'importance vitale (OIV) et aux collectivités locales qui subissent régulièrement, en temps de paix, des attaques cyber.

Ma collègue Thillaye s'est rendue il y a quelques semaines en Estonie, où elle a pu observer que 99 % des services publics et privés sont numérisés, dans un pays qui, en 2007, a subi une cyberattaque majeure de la part de la Russie. L'Estonie avait alors été si profondément touchée qu'elle était allée jusqu'à invoquer l'article 5 du traité de l'Atlantique nord. Quelles leçons ont-elles été tirées de l'exercice Orion concernant la résilience de nos systèmes d'information et la coordination cyber entre les services civils et militaires face aux cyberattaques ? Enfin, quelles améliorations envisagez-vous pour améliorer le réalisme lors du prochain exercice en 2026 ?

M. Benoît Bordat, rapporteur. Dans le cadre de l'exercice Orion 2026, notre rapport préconise d'associer les OIV, les collectivités et les entreprises, notamment pour réhabituer nos concitoyens à voir passer des militaires dans des zones où ils les voient moins désormais.

M. Michaël Taverne, rapporteur. Lors de nos travaux, nous avons évoqué la valorisation des actions du commandement de la cyberdéfense (Comcyber), mais également la lutte informationnelle, les enjeux de la désinformation et de la lutte informatique offensive (LIO). Le Comcyber ne peut pas agir seul : l'engagement de la nation est essentiel, notamment pour vérifier les informations reçues avant de les partager, notamment sur les réseaux sociaux. Nous insistons particulièrement sur ce point précis.

M. le président Thomas Gassilloud. Je cède à présent la parole à mes collègues pour une série de questions complémentaires.

Mme Alexandra Martin (LR). La résilience constitue la condition d'une bonne mobilisation. À ce titre, j'apprécie particulièrement cette idée de portail unique permettant de recenser et centraliser toutes les offres d'engagement pour les citoyens qui le souhaitent. J'ai la conviction que la résilience citoyenne commence très tôt, chez nos enfants. Ne croyant pas à la généralisation du SNU pour plusieurs raisons, je propose depuis longtemps un parcours citoyen universel au collège, de transformer les cours d'éducation morale et civique (EMC) en une matière à part entière, et de généraliser les classes de défense en option, dans les collèges. J'aimerais connaître votre avis sur ces propositions et sur ces parcours qui pourraient conduire nos citoyens à être mobilisés.

M. Vincent Bru (Dem). Je souhaite revenir sur les moyens d'action en profondeur, et particulièrement sur le cas des drones. Pouvez-vous préciser les orientations prévues par la LPM pour d'une part combler notre déficit dans l'utilisation des drones ; et d'autre part, pour la lutte antidrone, afin de préserver nos militaires d'attaques aériennes ?

Ensuite, vous soulignez également le retard dans les moyens alloués en matière de renseignement et de surveillance du champ de bataille. Pourriez-vous nous donner plus de détails, ainsi que les perspectives d'amélioration, notamment sur la coopération entre le renseignement français et celui des pays alliés, sur les théâtres des opérations ?

M. Pierrick Berteloot (RN). Vous nous avez exposé les conséquences de l'après Orion. Nous ne pouvons qu'en tirer des leçons pour les crises de demain. Selon votre rapport, nos effectifs interarmées sont composés de 240 000 hommes, sans compter les réservistes. *In fine*, seule une division serait mobilisable en cas de conflit, ce qui s'avère bien trop peu. À titre d'exemple, la Russie disposerait d'une cinquantaine de divisions sur son front.

Il se dégage de cette conclusion une réelle problématique de recrutement, d'autant plus que le doublement des réserves a été voté lors de la dernière LPM. Je relève cependant certains efforts en ce sens, tels que la mise en place d'une campagne de communication et de formation pour promouvoir les carrières militaires. Je me permets de citer en exemple les centres de préparation militaire, qui permettent aux 16-20 ans de découvrir les missions et la vie de la marine lors des week-ends et des congés scolaires, en vue de révéler des vocations et de créer une dynamique de recrutement. Le succès est tel que des nouveaux centres de préparation militaire marine (PMM) ouvrent leurs portes, dont un à Boulogne-sur-Mer.

Pensez-vous que généraliser les préparations militaires « marine » aux armées de l'air et de terre puisse représenter une solution pour nous aider à atteindre notre objectif de réserve active ? Disposez-vous de pistes supplémentaires pour doubler nos effectifs ?

M. le président Thomas Gassilloud. Je vous rassure : les préparations militaires existent bien dans l'armée de l'air et l'espace et dans l'armée de terre.

Mme Geneviève Darrieussecq (Dem). Je vous remercie pour ce retour d'expérience, qui nous permet de pouvoir progresser. Notre commission s'attache actuellement à la défense globale de notre pays et je souhaite à ce titre parler de la population en général, au-delà des réservistes. Que pensez-vous de la création d'exercices plus élargis incluant la population et la situation des territoires ?

Ensuite, disposons-nous de capacités bâtementaires suffisantes permettant à notre population de se réfugier dans des abris en cas de bombardements ou d'attaques ?

M. Benoît Bordat, rapporteur. Votre intervention souligne la nécessité de diffuser une culture du risque assumée. Nous devons, dans ce cadre, proposer des exercices, notamment en lien avec les collectivités. Par ailleurs, il me semble impératif de mieux associer les correspondants défense sur les problématiques de sensibilisation et leur confier un certain nombre de missions dans le cadre de la défense à l'échelle du territoire.

Je suis favorable au SNU, mais sur la base du volontariat : rendre le SNU obligatoire contribuerait à casser sa dynamique. Il convient donc d'améliorer son attractivité et sa valorisation.

De même, l'ensemble des dispositifs de préparation militaire doivent être plus simples à comprendre et plus valorisants. Face à l'intérêt manifeste témoigné par les jeunes, il

importe de lever les difficultés, notamment celles relatives aux temps d'inscription et aux délais.

M. Michaël Taverne, rapporteur. L'historienne Bénédicte Chéron a insisté lors de son audition, sur la nécessaire détermination en amont de la priorité affectée au SNU, c'est-à-dire une ligne claire, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle.

L'exercice Orion est un exercice à caractère militaire, mais il est possible de sensibiliser les citoyens à travers des actions locales, comme les réserves communales, les élus ou la valorisation de la journée nationale de résilience.

La France était par le passé en pointe en matière de drones, mais elle accuse aujourd'hui un retard. Il importe donc d'accélérer la montée en puissance de la dronisation à l'horizon 2030, grâce à une meilleure coopération avec les industriels. Aujourd'hui, les drones sont essentiellement utilisés par l'armée de terre, notamment pour les missions de renseignement. Le drone Patroller a connu un retard certain, car les industriels ne parvenaient pas à répondre au cahier des charges de la DGA. Il faudrait inverser le processus, en partant des possibilités des industriels.

Mme Geneviève Darrieussecq (Dem). J'ai bien cerné les caractéristiques de l'exercice Orion, qui est d'essence militaire. Cependant, en cas de conflit, il n'est pas possible de raisonner en silos ; des interactions sont nécessaires entre les armées, les élus et la population. La population doit savoir comment elle peut mieux aider les armées ; les bonnes actions à accomplir ou celles à proscrire.

À ce titre, il faudrait peut-être prévoir cette interaction lors des exercices ultérieurs. À titre d'exemple, sur mon territoire, j'ai connu une grande crise climatique, durant laquelle des communes et des citoyens ont été complètement coupés de communication ou d'électricité. En cas de conflit, cette vision globale est incontournable.

M. Michaël Taverne, rapporteur. Le rapport souligne la nécessité de mettre en place des mesures, pour essayer d'engager un peu plus la population. La sécurité civile a ainsi souligné l'importance de former aux premiers secours. Après les attentats de 2015, des dispositifs ont été mis en œuvre, notamment auprès des professeurs et de leurs élèves. Une même logique pourrait être approfondie et diffusée, afin que chacun apporte sa pierre à l'édifice de la défense globale.

M. le président Thomas Gassilloud. Je vous remercie. Je souligne également qu'il pourrait être pertinent de distribuer un livret de résilience aux habitants, en prenant exemple sur les pratiques scandinaves en la matière, ne serait-ce que pour indiquer les réserves nécessaires en eau et en nourriture pour tenir quarante-huit heures.

Nous allons maintenant nous prononcer sur l'autorisation de publication de ce rapport.

La commission autorise le dépôt du présent rapport d'information.

*

* *

La séance est levée à dix heures trente-sept.

*

* *

Membres présents ou excusés

Présents. - M. Jean-Philippe Ardouin, M. Xavier Batut, M. Denis Bernaert, M. Christophe Bex, M. Frédéric Boccaletti, M. Benoît Bordat, M. Hubert Brigand, M. Vincent Bru, Mme Caroline Colombier, M. Jean-Pierre Cubertafon, Mme Geneviève Darrieussecq, Mme Martine Etienne, M. Thomas Gassilloud, M. Frank Giletti, M. Christian Girard, M. José Gonzalez, M. Laurent Jacobelli, M. Loïc Kervran, Mme Gisèle Lelouis, Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes), Mme Michèle Martinez, M. Frédéric Mathieu, M. Pierre Morel-À-L'Huissier, M. Christophe Naegelen, Mme Astrid Panosyan-Bouvet, M. François Piquemal, Mme Valérie Rabault, M. Aurélien Saintoul, Mme Nathalie Serre, M. Bruno Studer, M. Michaël Taverne, M. Jean-Louis Thiériot

Excusés. - M. Christophe Blanchet, Mme Yaël Braun-Pivet, M. Steve Chailloux, Mme Cyrielle Chatelain, M. Yannick Chenevard, M. Jean-Marie Fiévet, Mme Anne Genetet, M. Jean-Michel Jacques, Mme Jacqueline Maquet, Mme Natalia Pouzyreff, M. Fabien Roussel, Mme Isabelle Santiago, M. Mikaele Seo, Mme Mélanie Thomin, Mme Corinne Vignon